

Nouveaux arrivants en 1^{ER} générale & technologique
Nouveaux arrivants en 1ere professionnelle
Nouveaux arrivants en terminale générale & technologique
Nouveaux arrivants terminale professionnelle

A la suite de la réception de vos notifications d'affectation, les inscriptions pour **tous les nouveaux entrants en 1^{er} et terminale** se feront au lycée suivant le planning d'accueil suivant :

Classe	Date	Horaire
Niveau 1 ^{ER} générale et professionnelle	Vendredi 5 juillet après-midi	De 13h à 16h
Niveau Terminale générale et professionnelle.	Vendredi 5 juillet après-midi	De 13h -16h

Vous devez venir au lycée avec les pièces justificatives nécessaires (téléchargeable sur le site du lycée) et avec votre propre stylo. Aucune photocopie ne sera réalisée au lycée.

Toutes les informations (transport, restauration, bourse, internat, liste des fournitures et effets scolaires pour certaines classes) sont consultables sur le site du lycée (rubrique inscription).



LYCEE BOISJOLY POTIER
LE TAMPON – ILE DE LA REUNION

<p>PIECES A FOURNIR A LA RENTREE 2024/2025 REINSCRIPTION EN PREMIERE ET TERMINALE</p>

Pour tous les élèves :

- En cas de changement d'adresse**, un justificatif d'adresse de moins de trois mois
- Une photocopie de tout jugement de garde ou de tutelle pour les élèves concernés
- Copie de votre pièce d'identité recto-verso nécessaire pour l'inscription aux examens*
- 2 photos d'identité
- Copie de l'attestation de recensement délivrée par la mairie **aux élèves de plus de 16 ans**
- Attestation de prise de connaissance du règlement intérieur et des chartres associées (à télécharger sur le site du lycée Boisjoly Potier)

Pour les élèves BOURSIERS et les élèves DEMI-PENSIONNAIRES.

- Relevé d'Identité Bancaire de la personne qui fait la demande de bourse.
(Attention : noter au dos du RIB les noms, prénoms et classe de l'élève et surtout le nom de la personne qui a fait la demande de bourse)



Lycée Boisjoly Potier
1 rue Ignaz Pleyel
CS 91007
97831 Le Tampon
Tél : 0262 57 90 30

Mel
ce.9741087n@ac-reunion.fr
Site
lycee-boisjoly-potier.ac-reunion.fr/

LE PROVISEUR

ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES CHARTES associées.

Dans le cadre des formalités d'inscription pour l'année scolaire
2024/2025,

Nous soussignés (es)

1) M, MME,
Responsable légal préférentiel

M, MME.....,
Autre responsable légal

De l'élève :Classe :

2) Si élève majeur :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Déclarons et attestons avoir lu et pris connaissance :

→ Du règlement intérieur du lycée

→ De la charte de la laïcité à l'école

→ De la charte internet et informatique

(Consultables : carnet de liaison, Vie Scolaire, Pronote,
site du lycée [http:// lycee-boisjoly-potier.ac-reunion.fr/](http://lycee-boisjoly-potier.ac-reunion.fr/))

Nous nous engageons à nous y conformer et à les faire respecter.

Fait au Tampon le

Signatures des responsables :

Signature de l'élève :

mineur majeur

- Responsable préférentiel

- Responsable légal



PREVENTION ALERTE CYCLONIQUE

2024 / 2025

En cas de déclenchement de l'alerte orange, en cours de journée, mon enfant

Nom.....Prénom.....classe.....

Adresse.....

Transport scolaire : oui non si oui lequel.....

a-Elève externe et demi-pensionnaire :

- Rentrera à son domicile par ses propres moyens.
- Restera au lycée où il sera pris en charge par la famille.
- Rentrera à son domicile par les transports scolaires.

b-Elève interne

- Se rendra chez son correspondant par ses propres moyens.
- Restera au lycée, où son correspondant ou responsable le prendra en charge, avant 17 heures.
- Rentrera à son domicile par les transports scolaires (en cas de ramassage spécialement mis en place)

Signature correspondant

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus, et m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement, et à le respecter.

Date.....

Signature élève

Signature responsable.

FICHE INFIRMERIE 2024-2025

Classe :

Régime : Interne DP Externe

NOM.....PRÉNOM.....

Date et lieu de naissance :

Nombre de frères et sœurs Ages :

Nom du dernier établissement scolaire fréquenté :

.....

RESPONSABLE(S) LEGAL (AUX)

	Adresse et numéro de téléphone	Profession
Père		
Mère	(Si elle est différente)	

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Merci de faciliter notre tâche en nous communiquant au moins deux numéros de téléphone.

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement, et lien avec la famille :

.....
.....

N° de sécurité sociale du responsable :

Date du dernier rappel antitétanique :/...../..... (Merci de fournir une photocopie des vaccins)

Nom – adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

.....

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (précautions particulières à prendre, information pouvant faciliter la scolarisation)

.....
.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

Vu et pris connaissance,

Le représentant légal,

Date : ____/____/____

SIGNATURE :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS

(à rendre sous enveloppe cachetée portant la mention « fiche médicale » avec nom, prénom et classe de l'élève)

Fiche à compléter si votre enfant :

- est atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter **une prise de médicament durant le temps scolaire (joindre une ordonnance, la prise du traitement se fait à l'infirmier)**
- est susceptible de prendre **un traitement d'urgence**
- est atteint d'un handicap (moteur, visuel, auditif...) ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.
- présente des difficultés **particulières nécessitant des aménagements de la scolarité** (exemple : dyslexie)

NOM : PRENOM :

Adresse :

.....

TEL : TEL MOBILE :

TROUBLES MEDICAUX	TROUBLES DES APPRENTISSAGES
<p>Nature : (asthme, allergie, épilepsie... etc)</p> <p>Souhaitez-vous la mise en place d'un protocole de soins dans le cadre scolaire c'est-à-dire Protocole d'Accueil Individualisé ? (Protocole d'urgence ou prise de médicaments)</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Dans le cas d'une simple prise de Ventoline, Formulaire à l'infirmier à remplir par le médecin et joindre une ordonnance.</p> <p>Port de lunettes ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Bénéficiait-il de ? :</p> <p>- P.P.S. (Dossier MDPH) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- P.A.P. (Aménagements pédagogiques) - Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Lesquels :</p> <p>- Aménagements aux examens - Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Suivi orthophonique :</p> <p>Suivi médico-psychologique :</p>

Pour la mise en place de mesures particulières et pour établir **un projet d'accueil individualisé** – conformément à la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil collectif des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période - prenez rendez-vous avec l'infirmière dès que possible (créneaux de rendez-vous entre le 04/07/22 et le 08/07/22)

Ligne directe infirmerie : 02 62 57 90 37

Portable : 06 92 03 66 02 A

....., le ____/____/____

Vu et pris connaissance,

Le représentant légal,

SIGNATURE :

MAISON DES LYCÉENS

Lycée BJP



La maison des lycéens (MDL) est une association loi 1901 gérée par les élèves et pour les élèves. C'est aussi un lieu où tous les élèves qui souhaitent s'investir dans la vie de leur établissement peuvent se retrouver, prendre des responsabilités, faire des projets et animer des évènements ponctuels.

L'adhésion à la MDL est facultative mais devient nécessaire dès que l'élève souhaite avoir accès aux activités proposées par l'association (billard, jeux de société, PS4...).

Elle est fixée à 5 euros par élève pour l'année scolaire 2024/2025.

Les ressources de la MDL viennent en grande partie des cotisations; l'engagement des élèves est donc nécessaire pour faire vivre l'association.

L'assemblée générale de l'association est composée de tous les élèves ayant cotisés et se réunit en début d'année scolaire. C'est au cours de cette réunion que sont élus les membres du bureau (**Président, Secrétaire, Trésorier**). Dès 16 ans, chaque élève peut assurer des responsabilités de gestion au sein de l'Association.

BULLETIN D'ADHESION MAISON DES LYCEENS



Lycée BoisJoly Potier - 2024/2025

NOM / PRENOM DE L'ELEVE:

CLASSE:

Déclare adhérer à la MDL du Lycée BoisJoly Potier en réglant la cotisation de 5 euros

DATE:

SIGNATURE:

NOUVEAUTE :

BOURSE

RENTREE 2024

Automatisation de l'étude du droit à bourses

TOUTES LES FAMILLES

Y COMPRIS CELLES DEJA BOURSIERES

POUR CETTE ANNEE SCOLAIRE

DOIVENT FAIRE LA DEMANDE DE BOURSE

POUR LEUR ENFANT

LORS DE L'INSCRIPTION OU

REINSCRIPTION

NOUVEAUTE :

BOURSE

RENTREE 2024

Automatisation de l'étude du droit à bourses

TOUTES LES FAMILLES Y COMPRIS CELLES DEJA BOURSIERES POUR CETTE ANNEE SCOLAIRE DOIVENT FAIRE LA DEMANDE DE BOURSE POUR LEUR ENFANT

L'examen du droit à bourse de lycée devient annuel dès la rentrée scolaire 2024. Par conséquent, vous avez la possibilité de demander l'automatisation du droit à bourse ainsi la demande de bourse s'effectuera automatiquement tous les ans. Pour cela :

Entre mai et juillet 2024 (voir calendrier des inscriptions)

1-Vous inscrivez ou réinscrivez votre enfant en ligne : Vous pouvez donner votre consentement à l'étude automatique du droit à bourse et vous complétez les renseignements demandés. *C'est tout ! Vous n'aurez plus à transmettre d'avis d'imposition puisque ces informations seront directement collectées*

2-Vous inscrivez votre enfant en présentiel : Sur la fiche de renseignements qui vous est remise dans le dossier d'inscription ou de réinscription, vous pouvez donner votre consentement à l'étude automatique du droit à bourse en cochant que « vous acceptez l'étude automatique de votre droit à bourse » et vous complétez les renseignements demandés

Entre le 1er septembre au 17 octobre 2024 : pour les familles qui n'auront pas donné leur consentement à l'étude automatique du droit à bourse lors de l'inscription en ligne durant la phase d'inscription ou de réinscription, pourront faire une demande de bourse via le téléservice bourse ou via le formulaire papier.

Attention -En l'absence de consentement à l'étude automatique, le parent devra faire une demande de bourse **tous les ans**

-Tous les **parents** doivent avoir une **adresse mail**

-Le **RIB** doit obligatoirement être **celui de la personne qui fait la demande de bourse**

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement).

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le téléservice bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse **quand j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège ou un lycée public en ligne sur teleservices.education.gouv.fr ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>



LYCEE BOISJOLY POTIER

INSCRIPTION À L'INTERNAT DU LYCÉE ROLAND GARROS 2024/2025

Le lycée Boisjoly Potier ne dispose pas d'internat. Une convention avec le lycée Roland Garros est établie chaque année pour accueillir nos élèves internes.

La capacité d'accueil étant limitée, la priorité sera donnée aux élèves les plus éloignés géographiquement.

Le dossier est à retirer au service des bourses et de la restauration scolaire du **Lycée BOISJOLY POTIER**

Pièces demandées :

- Demande d'inscription à l'internat (à télécharger sur le site du lycée ROLAND GARROS)
- Fiche de restauration ou d'hébergement (à télécharger sur le site du lycée ROLAND GARROS)
- Un certificat médical récent attestant que l'élève n'est atteint d'aucune maladie l'empêchant de vivre à l'internat
- Deux photos d'identité (format 4cm x 4cm)
- Pour le correspondant, copie de la pièce d'identité et d'une facture récente à son nom

Le correspondant doit habiter dans un rayon de 20km du Lycée Rolland Garros

Le dossier complet sera mis sous enveloppe et **retourné au lycée Boisjoly Potier au service de gestion pour validation**, puis déposé par la famille, **en présence obligatoire du correspondant au lycée Roland Garros** selon leur calendrier.

Pour plus d'informations, il est souhaitable de prendre contact avec le CPE de ROLLAND GARROS qui gère l'internat.

A titre indicatif, les tarifs appliqués en 2024/2025 sont :

Périodes	Août à décembre 2024	Janvier à mars 2025	Avril à juillet 2025
Tarifs	441.60€	230.40€	321.60€

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés par la Région à compter du 1^{er} janvier 2025

Les CPE



RESTAURATION SCOLAIRE

Fiche d'inscription 2024/2025

Régime de demi-pension au forfait

La souscription au forfait est un engagement annuel de la famille. Toute période commencée sera donc à régler en totalité.

Toutefois, à la fin de chaque période, le changement de régime est possible sur demande écrite d'un responsable légal adressé au Chef d'établissement pour une mise en œuvre le 1^{er} jour de la période suivante soit:

- avant le 01/12/24 pour un changement pour la 2^{ème} période (du 01/01/25 au 31/03/25)
- avant le 01/03/25 pour un changement pour la 3^{ème} période (du 01/04/25 au 08/07/25)

A titre indicatif, les tarifs appliqués en 2024/2025 sont (sous réserve de la reconduction du dispositif de la REGION du repas à 1€) :

TARIFS 2024/2025	PÉRIODES		
	Août à décembre 2024	Janvier à mars 2025	Avril à juillet 2025
Demi-pension 4 jours	58	32	45
Internat	441.60	230.40	321.60

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés par la Région à compter du 1^{er} janvier 2025.

Afin d'éviter aux familles des élèves boursiers de faire l'avance des frais de demi-pension, son coût sera déduit du montant de la bourse.

Si vous rencontrez des difficultés pour régler les frais de cantine, vous pourrez faire appel au fonds social moyennant des conditions de ressources ; en prenant contact avec l'assistante sociale du lycée.

Des remises d'ordre peuvent être accordées dans les cas suivants :

- Raison de santé sur justificatif médical remis au service de gestion à partir de 2 semaines consécutives d'absence (hors période de vacances).
- Stages, à condition que le repas ne soit pas pris dans l'établissement
- Fermeture exceptionnelle si le repas n'est pas fourni par l'établissement

La carte de restauration est obligatoire. Elle est remise gratuitement à la rentrée scolaire. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée 8€ (tarifs 2024)



A REMETTRE OBLIGATOIREMENT DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM et prénom de l'élève : en classe de

NOM et prénom du responsable légal :

- Je souhaite que mon enfant soit demi-pensionnaire au forfait pour l'année scolaire 2024-2025
- Ne souhaite pas que mon enfant soit demi-pensionnaire au forfait pour l'année scolaire 2024-2025

Signature